

représentant spécial à mettre sur pied une Mission de l'ONU auprès des prisonniers, composée de hauts fonctionnaires du HCR, du Bureau du RS et du GANUPT et comprenant le juriste international.

Un certain nombre d'autres organismes et programmes des Nations Unies contribuèrent à ce programme de rapatriement, notamment l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF, l'UNESCO, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Associé au HCR, le Conseil des églises de Namibie se chargea de son application.

LE JURISTE INTERNATIONAL

Le Plan de règlement de 1978 stipulait qu'avant d'être rapatriés, les Namibiens en exil devaient être amnistiés. Le poste de juriste international fut créé tout spécialement pour savoir ce qu'il fallait faire en cas de différends sur l'amnistie de prisonniers ou de détenus politiques.

En ce qui concerne les personnes signalées comme détenues par la SWAPO, le juriste international exerça ses fonctions dans le cadre de la mission envoyée dans différents camps de Zambie et d'Angola, mais il ne trouva aucune preuve que la SWAPO détenait toujours des prisonniers. En avril 1990, sur les quelque 1 100 personnes soit-disant détenues, seules 211 n'avaient pu être localisées par la mission.

Le juriste international a donné des conseils sur vingt-cinq affaires concernant des prisonniers politiques détenus par l'Afrique du Sud et est parvenu à la conclusion qu'ils avaient tous droit à l'amnistie. L'AG a suivi son conseil et les prisonniers ont été relâchés.

CONCLUSION

Dans les années à venir, les Nations Unies monteront d'autres opérations comme la mission militaire et civile effectuée en 1989 en Namibie. Pour s'en convaincre, il suffit de voir les plans qui sont à l'étude pour régler les conflits du Cambodge, de l'Angola, du Salvador et du Sahara occidental.

On ne considérera donc plus les opérations de maintien de la paix comme exclusivement militaires. À vrai dire, cette perception du maintien de la paix a toujours été erronée, ou du moins, dénaturée. Les civils, à commencer par le Secrétaire général, ont traditionnellement joué un rôle important dans les opérations de maintien de la paix, que ce soit sur les plans politique, juridique ou administratif. Dans certains cas, en Nouvelle Guinée occidentale et en Namibie, par exemple, les civils ont pris une part importante, voire essentielle, à la réalisation de l'opération de maintien de la paix.

Mais, alors que dans le passé, ce genre d'opération était exceptionnel, il est vraisemblable qu'à l'avenir, le maintien de la paix comportera plus fréquemment un élément civil actif.

C'est pour cette raison que M. Marrack Goulding, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, s'est demandé si le moment n'était peut-être pas venu de redéfinir l'expression «maintien de la paix». M. Goulding part du prin-

cipe que le maintien de la paix est en train d'évoluer, de passer d'une espèce à un genre comprenant trois espèces différentes : les opérations militaires classiques de maintien de la paix, les grandes opérations combinées, comme celle de Namibie et, *peut-être*, les opérations sur le terrain sans composante militaire.⁹

M. F.T. Liu a fait la distinction entre les opérations militaires traditionnelles et ce qu'il appelle les «opérations multidimensionnelles».¹⁰ Il classe dans la dernière catégorie les opérations des Nations Unies au Congo, en Nouvelle-Guinée occidentale (Irian Jaya), à Chypre et en Namibie, opérations au cours desquelles des civils remplissaient des tâches essentielles, politiques, techniques ou humanitaires.

M. Liu soutient, en outre, que la nature novatrice de l'opération du GANUPT en Namibie créera un précédent que l'on invoquera pour utiliser davantage de civils dans les opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, il est vraisemblable que l'on assistera à un développement des fonctions civiles de surveillance et de supervision des élections - plus précisément au Sahara occidental et au Cambodge - et qu'elles comprendront *l'organisation* des élections.

Même s'il se peut que, dans un proche avenir, le recours à la police civile, l'organisation et la surveillance des élections et l'administration d'un territoire (ou une combinaison de ces fonctions) donnent ce caractère multidimensionnel ou composé aux opérations de maintien de la paix, il n'en reste pas moins qu'il existe d'autres possibilités de jouer un rôle plus important dans les opérations de maintien de la paix pour les civils ou les organismes civils.

Parmi les commentateurs, MM. Thomas Weiss, Indar Jit Rikhye et Aage Eknes, se sont demandés si l'emploi des soldats du maintien de la paix était justifié pour dispenser une aide humanitaire (là encore, on pense à l'opération du Congo).¹¹ M. Rikhye nous rappelle que, si plusieurs organismes des Nations Unies s'occupent d'aide aux réfugiés, aucun ne possède une force de sécurité qui lui soit propre. Et cependant, il est manifeste que, dans des régions comme la Corne de l'Afrique, on ne peut fournir une aide humanitaire si la sécurité n'est pas assurée.

Reprenant les idées de M. Rikhye, M. Weiss déclare que les troupes de maintien de la paix pourraient s'avérer utiles «dans le monde actuel, dans le cadre d'une action plus vaste de la collectivité internationale quand surviennent des crises nécessitant une aide humanitaire.» À l'inverse, M. Eknes soutient que l'adjonction, aux forces de maintien de la paix, d'unités civiles chargées de l'aide humanitaire peut renforcer les liens entre la population et les membres de l'opération.

Les arguments en faveur de la future participation des civils aux opérations de maintien de la paix sont donc au nombre de trois. Tout d'abord, la complexité des mesures de réinstallation que l'on demandera à l'ONU d'effectuer (pour résoudre des situations conflictuelles tout aussi complexes) rendra le recours aux civils non seulement souhaitable mais inévitable. En deuxième lieu, comme les Nations Unies devront utiliser de façon novatrice les missions de maintien de la paix, elles devront employer des civils possédant des compétences dans de nombreux domaines.